

Procès-Verbal Conseil Municipal du 30 mars 2023

Présents (es) : Mmes MUNIER Véronique, LAROCHE Ghislaine, Mrs BOMONT Yves, CHALMEY André, BALAIÏA Benjamin, FAIVRE Jean-Paul ; GARCIA Jean-François, KALANQUIN Antoine, KALANQUIN Jean-Paul, LUAS Alain, PAYEUR Laurent ; TERRASSON Jean-Jacques.

Absent (s) excusé(s) : ROBIN Marie-Pierre, GROSJEAN Lucile

Egalement présent : PONCHON Jean-Paul

Secrétaire de séance : MUNIER Véronique

Le Maire accueille M. PONCHON, Conseiller aux Décideurs Locaux des Finances Publiques, et précise qu'il est invité pour présenter le budget et les nouveaux comptes issus de la M57.

M. PONCHON précise que l'objectif pour les pouvoirs publics est d'avoir la même nomenclature comptable de toutes les collectivités, sauf pour les établissements industriels et commerciaux. Elle correspond plus au code général des collectivités territoriales et aux différentes réformes intervenues.

Compte administratif et compte de gestion 2022 de la commune

M. PONCHON reprend le compte administratif en fonctionnement et en investissements ligne par ligne.

L'exercice 2022 est bénéficiaire de 41 697.69€

EXÉCUTION DU BUDGET 2022	
Recettes de fonctionnement 2022	258 202.67
Dépenses de fonctionnement 2022	234 763.44
Excédent sur fonctionnement 2022	23 439.23
Recettes d'investissement 2022	61 993.58
Dépenses d'investissement 2022	43 735.12
Excédent sur investissement 2022	18 258.46
Résultat 2022 (excédent)	41 697.69
Excédent de fonctionnement cumulé	199 474.42
Déficit sur investissement cumulé	- 13 696.92
Excédent global 2022 communal	185 777.50

Le maire sort pour le vote du compte administratif.

DCM : Le compte de gestion et le compte administratif de la commune sont approuvés à l'unanimité

Affectation de résultat et Budget Primitif Communal 2023

Affectation de résultat	
Excédent de fonctionnement (compte 002 FR)	185 777.50
Déficit d'investissement (compte 001 ID)	13 696.92
Affectation au compte 1068	13 696.92

Commune 2023 (en euros)	
Recettes de fonctionnement	437 498,50
Dépenses de fonctionnement	437 498,00
Recettes d'investissement	195 696,92
Dépenses d'investissement	181 796,92

M. PONCHON reprend le BP en fonctionnement et en investissements ligne par ligne. Enfin la fongibilité des crédits, qui autorise le maire à effectuer des virements à hauteur de 7.5 % du budget, hors budget du personnel, est également approuvée à l'unanimité.

DCM : L'affectation de résultat et le budget primitif 2023 sont approuvés à l'unanimité

Compte de gestion et compte administratif du lotissement

M. PONCHON reprend le compte administratif en fonctionnement et en investissements ligne par ligne.

Il est possible de passer au compte financier unique : la commune doit candidater

RÉCAPITULATIF DES COMPTES 2022

EXÉCUTION DU BUDGET 2022	
Recettes de fonctionnement 2022	49 776.89
Dépenses de fonctionnement 2022	49 776.89
Déficit/excédent sur fonctionnement 2022	-
Recettes d'investissement 2022	49 776.89
Dépenses d'investissement 2022	49 776.89
Déficit Investissement 2022	-
Résultat 2021	-
Excédent de fonctionnement cumulé	80 235.20
Déficit sur investissement cumulé	- 49 776.89
Excédent global 2022	30 458.31

Le maire sort pour l'examen du compte administratif.

DCM : le compte administratif et le compte de gestion du lotissement est approuvé à l'unanimité

Affectation de résultat et Budget primitif du lotissement

Affectation de résultat	
Déficit d'investissement (compte 001 ID)	49 776.89
Excédent de fonctionnement (compte 001 IR)	80 235.20

Les seules opérations réelles sont la vente du terrain en recettes et la réalisation de travaux de viabilisation.

Les opérations de clôture du budget investissement ne sont pas prévues.

Enfin la fongibilité des crédits, qui autorise le maire à effectuer des virements à hauteur de 7.5 % du budget, hors budget du personnel, est également approuvée à l'unanimité.

Lotissement 2023 (en euros)	
Recettes de fonctionnement	183 013,20
Dépenses de fonctionnement	141 555,00
Recettes d'investissement	120 555,00
Dépenses d'investissement	120 554,89

DCM : L'affectation de résultat et le budget primitif 2023 sont approuvés à l'unanimité

Vote des taux

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire en 2023, les taux adoptés en 2022 à savoir :

Taux communal	2022	2023
Foncier bâti	30,02 %	30,02 %
Foncier non bâti	18,42 %	18,42 %
Taxe habitation pour résidence secondaire		3,08

DCM : la reconduction des taux de 2022 est approuvée à l'unanimité

Taux et divers redevances

Bourse (Voyage scolaire)	2022	2023
Bourse	30.00	30.00

Location Distillerie	2022	2023
Habitants commune	30.00	30.00
Hors commune	60.00	60.00
Location pressoir		
Habitants commune	gratuit	
Hors commune		30.00
Affouage	2021	2022
Au m3 de bois façonné	7.00	7.00
Droite de voirie (par véhicule d'exposition/vente)	25.00	25.00

DCM : accord à l'unanimité du conseil municipal

Location caves	2022	2023
Vin d'honneur (mariage) avec location de la Salle des fêtes	70.00	70.00
Vin d'honneur (mariage) location unique	90.00	90.00
Location caves + salles de séminaires	150 € / jour	150 € / jour
Location salles de séminaires	100 € / jour	100 € / jour
Forfait chauffage	25.00	25.00
Forfait de nettoyage	25.00	25.00
Salle annexe	50.00	50.00
Salle annexe chauffage	20.00	20.00

DCM : accord à l'unanimité du conseil municipal

Salle des fêtes

	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end
	2023				2024			
	Basse saison		Haute saison		Basse saison		Haute saison	
	Habitants commune	100.00	180.00	100.00	180.00	100.00	180.00	100.00
Chauffage	20.00	40.00	20.00	40.00	25.00	50.00	25.00	50.00
Habitants hors commune	100.00	250.00	150.00	450.00	100.00	250.00	150.00	450.00
Chauffage	20.00	40.00	20.00	40.00	20.00	40.00	20.00	40.00
Réunion (2 ou 3 h)	80.00	80.00	80.00	80.00	80.00	80.00	80.00	80.00
Location petite salle	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00
Caution de nettoyage	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00
Location verres (0,10 par verre)	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
Location chaises	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Caution de location	400.00	400.00	400.00	400.00	400.00	400.00	400.00	400.00

Avril à novembre inclus et 31 décembre /1er

Haute-saison : janvier
 Basse saison : Décembre sauf 31/12, janvier sauf jour de l'an, février, mars
 Jour semaine : Mardi, mercredi, jeudi

DCM : accord à l'unanimité du conseil municipal

Réduction du temps de travail

Contrat de Mme Payeur.

Suite à la fermeture de l'école, nous devons réduire la durée hebdomadaire de service du poste.

Durée hebdomadaire actuelle : 9 h 15.

Durée de service envisagée : 2 h 75

Le prochain comité du Centre de Gestion 70 se tenant le 27 juin 2023, le conseil municipal devra délibérer sur cette modification qui ne pourra donc intervenir qu'à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de cette réduction du temps de travail.

Demande de local

Mme Isabelle Fournier, professeur de musique nous sollicite pour une demande de salle.

La désaffectation des locaux de l'ancienne école étant maintenant effective (notre du 26 janvier 2023), nous pouvons lui proposer une salle au rez-de-chaussée (ancienne salle de classe de Mr Malchasse).

Monsieur le Maire propose de louer la salle pour un loyer mensuel de 240 € hors charges. Une convention sera établie entre les deux parties.

DCM : accord à l'unanimité du conseil municipal

Opération cartes jeunes

La carte jeune 2023-2024 sera disponible en mairie pour les jeunes du village jusqu'à 30 ans. Cette année, le maire propose au conseil municipal d'en prendre intégralement le coût à la charge de la commune.

DCM : accord à l'unanimité du conseil municipal

Ingénierie 70

Avenant ayant pour objet de modifier l'article 2 de la convention relative à la mission d'assistance informatique aux collectivités afin d'intégrer une prestation de sauvegarde de données et de sensibilisation aux phishing à toutes les collectivités adhérentes au pôle informatique d'Ingénierie 70 (e-magnus).

Tarifs 2023 : 1150 €

Accord du Conseil Municipal pour signature par le Maire de l'avenant en question.

Demandes de subventions

Le Maire expose au Conseil Municipal l'attribution des subventions correspondantes.

- Association gestion Plan d'eau pour la journée truite : 350 €
- ACLPE : 150 €
- Fondation du patrimoine, délégation Bourgogne Franche-Comté : Non
- Semons L'espoir maison des familles : 120 €
- Banque Alimentaire : Non
- Comité Grand Vesoul du Souvenir Français : Non
- ADMR Les Moulins d'Edwige : Non

Ecole

Début des inscriptions pour la rentrée 2023-2024. Cette année, un dossier de pré-inscription sera à retirer dans les 3 mairies du RPI concernées.

Suite au dernier conseil d'école, le dossier d'un abri est relancé.

Bois communal

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux ONF pour un montant HT de 8 088,05 € ainsi que le report 2022 pour un montant de 8 909,30 €.

DCM : accord à l'unanimité du conseil municipal

Eurosérum

Le maire indique que la Sté Eurosérum a attribué un dédommagement pour épandage en 2022 pour un montant de 499,34€. Hectares épandus : 20,53.

Point sur les travaux

- Assainissement.
- Salle des Fêtes.
- Mairie.
- Sacristie.
- SIED
- Enfouissement des réseaux

Point communication, animation

- Théâtre.
- Journée pêche.
- Pétanque.
- Vide-Grenier
- Repas des voisins

La secrétaire,
V. MUNIER



Le Maire,
J.P. KALANQUIN



The official stamp is circular and contains the text 'MAIRIE DE PUSY-LE-PELLEU' around the top edge and '1884' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.